# Plan canicule 2018. Instruction n° SSAP1811951J du 22 mai 2018

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

L’instruction n° SSAP1811951J du 22 mai 2018 reconduit les dispositions du plan national canicule 2017. En revanche, pour tenir compte des retours d’expériences des années passées, elle introduit l’extension de la période de veille saisonnière, du 1

er

juin au 15 septembre et précise la nouvelle terminologie associée à la gestion des effets sanitaires des vagues de chaleur.